Politique linguistique : la prérogative québécoise

Élections 2025

Le gouvernement fédéral, avec l'argent des Québécois, contribue activement à l'anglicisation du Québec. Cela se produit par la langue de travail au gouvernement fédéral, mais aussi avec l'argent des langues officielles.

Le Bloc Québécois travaillera à soustraire le Québec à l'application de la *Loi sur les langues officielles* pour que le Québec soit seul maître d'œuvre de sa politique linguistique.

- La protection et la valorisation de la langue officielle et commune, le français, sont assurées par la *Charte de la langue française*.
- La réforme que nous proposons repose sur un principe simple : au Québec, la *Loi sur les langues officielles* ne s'applique qu'à l'appareil gouvernemental fédéral.
- Le gouvernement fédéral affirme reconnaître le déclin du français au Québec, mais les sommes des langues officielles destinées au Québec servent uniquement à y appuyer la vitalité de la langue anglaise.
    - En deux ans (2023-2024), le gouvernement fédéral a dépensé 200 millions de dollars pour la promotion de la langue anglaise au Québec.
    - Depuis 1995, c'est 2,08 milliards $ de nos taxes et impôts que le fédéral a distribués en appui aux communautés anglophones du Québec.
- Le Bloc Québécois défend la demande du Québec voulant que la part québécoise du budget des langues officielles serve à appuyer des initiatives et des mesures de promotion et de protection de la langue française[1].
    - Les sommes déjà budgétées au Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028 doivent être transférées sans condition au Québec.
- La nouvelle *Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale* ne s'appliquera pas au Québec, afin que la *Charte de la langue française* s'applique en intégralité à toutes les entreprises privées de compétence fédérale sur le

[1] Côté, Gabriel. «Plan fédéral sur les langues officielles: pas de mesures pour protéger le français au Québec, croit Roberge», le Journal de Québec, 26 avril 2023

territoire québécois en remplacement de la loi fédérale et non seulement à celles qui en font le choix.

Le Bloc Québécois exigera que les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec démontrent une connaissance du français, afin que la fonction publique fédérale cesse d'être le pire secteur économique du Québec en matière de capacité à travailler en français.

- Selon les données de l'OQLF, de tous les secteurs du milieu du travail au Québec, l'administration publique fédérale est le secteur qui utilise le moins le français au travail (seulement à 54,9% en français)[2].
- Nous modifierons la *Loi sur les langues officielles* afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail au sein de toutes les institutions fédérales au Québec.
- Notre réforme exigera que les fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec, non seulement démontrent une connaissance du français, mais travaillent en français.
- L'ensemble des milieux de travail doivent être francisés, afin que la fonction publique fédérale cesse d'être le pire secteur économique du Québec en matière de langue de travail.

Le Bloc travaillera pour mettre fin aux nominations sous promesse d'apprendre le français.

- Le Commissaire aux langues officielles du Canada qualifie de « problème systémique » l'établissement des exigences linguistiques des postes[3].
- Fin des nominations sous promesse d'apprendre le français. Il faudra maîtriser la langue au moment de l'embauche.
- La haute fonction publique basée à l'extérieur du Québec transige avec les fonctionnaires au Québec. Pour cette raison, il faut imposer l'obligation à toute la haute fonction publique de maîtriser le français.
- Le Bloc Québécois agira pour instaurer une obligation de connaissance du français pour les dirigeants de sociétés sous responsabilité fédérale, par exemple Radio-Canada, VIA Rail ou Postes Canada.

---

[2] OQLF. RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC, 2024

[3] Commissariat aux langues officielles. La mise en œuvre de l'article 91 de la Loi sur les langues officielles : un problème systémique